



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 3394

Texte de la question

M. Didier Julia attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur un accident mortel qui s'est produit au stade intercommunal de la Touffe à Avon (77210). Un enfant a été pris d'un malaise avec perte de connaissance. Les premiers éléments de l'enquête montrent que l'alerte a été mal donnée (les pompiers se sont présentés pour un accident de sport alors qu'il s'agissait d'un arrêt cardiaque et respiratoire) et qu'il a fallu entre 18 et 20 minutes entre l'appel du SAMU au centre de Melun et l'arrivée du SMUR de Fontainebleau. Les premiers gestes de réanimation n'ont pas été faits instantanément. C'est la mère, infirmière de son métier, qui, appelée chez elle, a procédé aux premiers massages cardiaques. Les parents souhaiteraient simplement que les enseignants puissent être incités, par volontariat, à préparer et à passer le brevet national de secourisme. Les pompiers de Fontainebleau sont tout à fait disposés à leur permettre de préparer le BNS. Il lui demande ce qu'il pense d'une telle suggestion et si cette incitation ne pourrait pas être étendue à toute la France.

Texte de la réponse

Une enquête sur les circonstances de l'accident mortel survenu au stade intercommunal de La Touffe, à Avon, lors d'une séance d'éducation physique et sportive fait apparaître que les secours ont été demandés sans délai. La formation initiale des instituteurs comportait traditionnellement un programme pratique des gestes élémentaires de survie. Il appartient désormais aux instituts universitaires de formation des maîtres, qui assurent la formation des professeurs des écoles, d'apporter aux futurs enseignants les connaissances nécessaires en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Julia Didier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3394

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1883

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2553